



DISPOSITIONS D'EXECUTION POUR L'ACTIVITE DES JEUNES TIREURS ET ADOLESCENTS

1. Concours de section

Challenge Roland Tschumy : Il est attribué pour une année à la section ayant obtenu la meilleure moyenne. En cas d'égalité, les passes les plus profondes servent à désigner le vainqueur.

Distinction de section : Les trois premières sections reçoivent une distinction. Il n'y a pas de distinction si la participation est inférieure à 4 sections.

Distinction individuelle : Aucune.

La remise du challenge et des distinctions de section ont lieu lors de l'assemblée des délégués FJT.

2. Finale cantonale individuelle

Distinction individuelle : Les 3 premiers des deux catégories (JT et JJ) recevront la médaille FJT (or, argent et bronze). La remise des distinctions a lieu au terme de la compétition.

Tir préalable : aucune possibilité de tirer la finale un autre jour que celui de la finale

3. Concours de tir

Distinction individuelle : Le vainqueur (JT ou JJ) ayant obtenu le meilleur résultat de la journée sera désigné « Roi du tir » du concours de tir des JT/JJ. Il recevra un prix spécial. Les JT et les JJ reçoivent la distinction de la FST ou de la FJT selon le barème FST.

La remise du prix et des distinctions a lieu au terme de la compétition.

4. Finale FJT du championnat de groupes

Challenge Adrien Maître : Il est attribué à la section dont le groupe a obtenu le meilleur total à l'addition des 3 premiers tours et du premier tour de la finale.

Challenge Silver Chèvre : Il est attribué à la section dont le groupe a obtenu le meilleur résultat lors de la finale réunissant les 4 groupes finalistes.

La remise des challenges a lieu lors de l'assemblée des délégués FJT.

Distinctions individuelles : Les membres des groupes classés aux 3 premiers rangs de la finale reçoivent la médaille FJT (or, argent et bronze). Elles sont remises au terme de la compétition.

La finale FJT du championnat de groupes ne peut être tirée que à la date fixée par la cheffe jeunes tireurs. Le tir préalable n'est pas accepté.

5. Champion cantonal

Distinction individuelle : Le champion JT et le champion JJ reçoivent un prix spécial lors de l'assemblée des délégués FJT.

6. Finances

Le règlement FJT des finances et les dispositions d'exécution y relatives fixent les taxes perçues pour l'organisation des manifestations.

7. Divers

Le comité FJT statue sur tous les différents qui ne pourraient être réglés par le présent règlement.

Approuvé par le comité FJT dans sa séance du 12 janvier 2026. Les présentes dispositions d'exécution abrogent tout règlement ou directive antérieur.

Fédération Jurassienne de Tir

Président

Cheffe jeunes tireurs

Yannick Vernier

Nuria Ferreiro